

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 491

présenté par
MM. Leteurre, Prével et Jardé

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dans le cas prévu à l'article L. 6132-14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Hormis le cas d'une constitution d'une communauté hospitalière de territoire intégrée, on ne voit pas les raisons qui pourraient empêcher un établissement de santé de participer à plusieurs communautés hospitalières de territoire de type fédératives.